

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°22S0005 - Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents - Lot 03 Couverture/Étanchéité - Avenant n°7 de prestations supplémentaires**

N° : VA\_DEC2025\_768  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1-2°, R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande publique,

### décidons

De conclure avec la société CANER située à ROUVIGNIES (59220), titulaire du Lot 03 Couverture/Etanchéité du marché n°22S0005 Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents, un avenant n°7 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Montant du marché : 884 500,00 € HT

Avenant n°1 : Prolongation du délai d'exécution des travaux  
Avenant n°2 : 136 944,90 € HT représentant une hausse de 15,48%  
Avenant n°3 : -27 580,18 € HT représentant une moins-value de -3,12%  
Avenant n°4 : 5 550,65 € HT représentant une hausse de 0,63%  
Avenant n°5 : Avenant sans incidence financière  
Avenant n°6 : Prolongation du délai d'exécution des travaux  
Avenant n°7 : 11 076,05 € HT représentant 1,25%

Nouveau montant du marché : 1 010 491,42 € HT représentant une hausse de 14,24%

Imputation budgétaire : C/OP 201901-23130242200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 27 octobre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214970-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 28 octobre 2025